

Éclairage des salles

Niveau de l'éclairage selon la Norme NF EN 12193

Pour qu'un terrain en salle ou en extérieur puisse recevoir l'agrément fédéral sans difficulté, celui-ci devra comporter des niveaux d'éclairage au moins égaux ou supérieurs à ceux préconisés dans la norme européenne NF EN 12193 (éclairage des installations sportives : Octobre 1999).

Les niveaux minimum d'éclairage à maintenir par type de classement fédéral sont les suivants :

H1 : 300 lux pour les constructions anciennes, 500 lux pour les constructions nouvelles.

H2 : 500 lux.

H3 : 750 lux.

Uniformité d'éclairage.

L'une des qualités d'une bonne installation d'éclairage est l'obtention d'un coefficient d'uniformité satisfaisant. Celui-ci dépend, d'une part de la position des sources lumineuses et d'autre part, du nombre et de la qualité photométrique des appareils utilisés.

On considérera que l'uniformité d'éclairage est satisfaisante si les rapports suivants sont respectés :

$$\frac{\text{Éclairage mini.}}{\text{Éclairage moyen}} = \text{égal ou } > \text{ à } 0,7 \qquad \frac{\text{Éclairage mini.}}{\text{Éclairage maxi.}} = \text{égal ou } > \text{ à } 0,5$$

Les sources d'éclairage:

La disposition des sources d'éclairage influe non seulement sur le coefficient d'uniformité, mais intervient pour beaucoup dans les conditions de confort visuel des joueurs et des spectateurs pour notamment reconnaître les maillots ou éviter l'éblouissement. Il est en effet indispensable d'éviter tout risque d'éblouissement dû à des appareils mal placés, car l'éblouissement réduit considérablement l'acuité visuelle. Nous donnons ci-après à titre indicatif quelques exemples d'éclairage de terrains en salle et en extérieur. Il conviendra dans la mesure du possible de s'approcher au mieux de ces installations type, pour éviter toute gêne de la part des joueurs et même des spectateurs.

Mesure de l'éclairage (pour les salles exclusivement basket).

L'éclairage exprimé en Lux est donné par la lecture d'un instrument de mesure appelé LUXMETRE. Le relevé d'éclairage devra s'effectuer au niveau du sol : l'éclairage considéré étant un éclairage moyen horizontal, le luxmètre ou sa cellule photosensible devra être posé sur le sol (si possible en écartant la cellule du luxmètre pour éviter toute occultation due à l'opérateur) dans un plan parfaitement horizontal, l'éclairage horizontal moyen se définit comme étant une moyenne arithmétique de la mesure effectuée en chacun des treize points réglementaires.

Voir schéma ci-après.